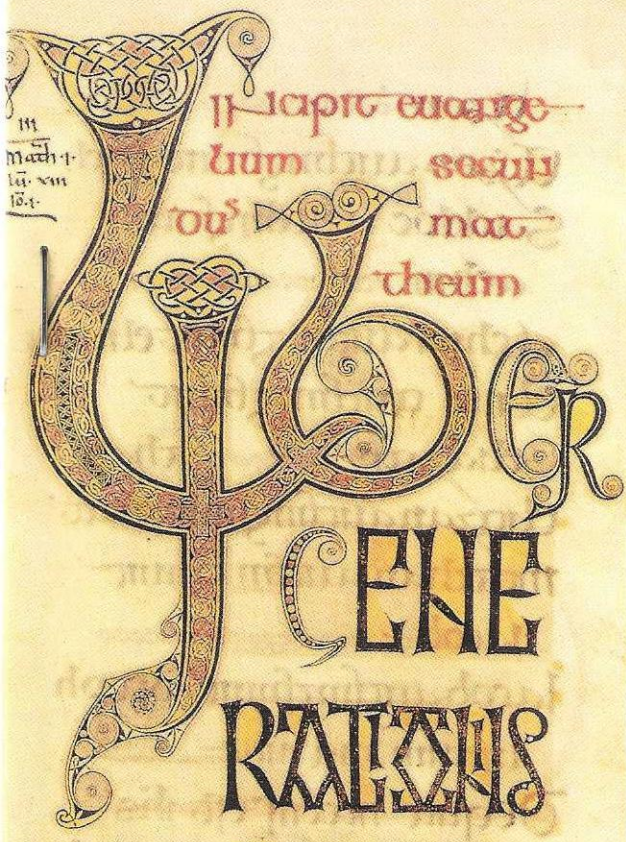


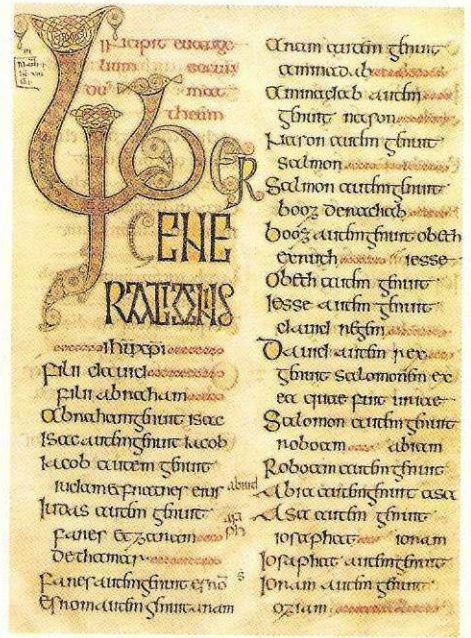
Michel POLFER (éd.)

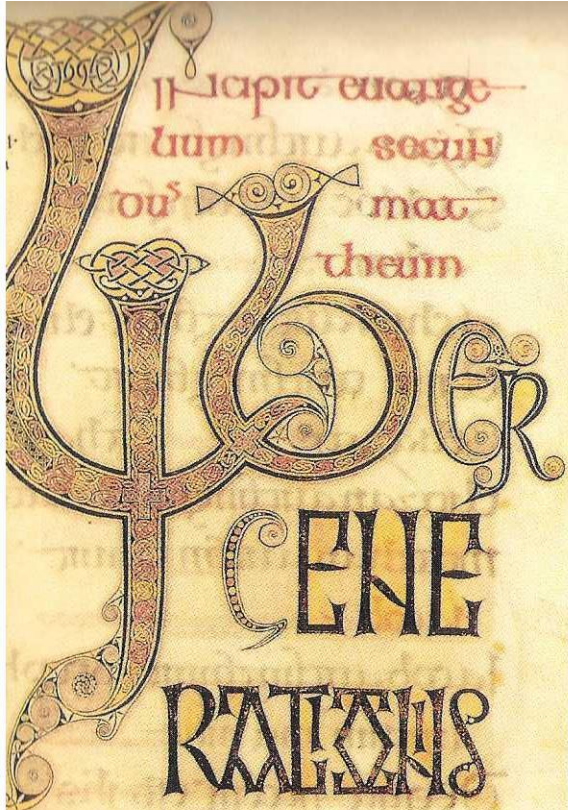
L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V^e – IX^e siècle)

P.S.H. CXVII
Publications du CLUEM, t. 16



INCIPIT EUANGELIUM
fili dauid
fili abraham
Abraham genuit Isaac
Isaac autem genuit Iacob
Iacob autem genuit
Iudam et Sathar et Iur
Iudas autem genuit
Sathar et Zaronam
De thamar
Sathar autem genuit Esau
Esau autem genuit Anan





Incipit euange- lum mat- theum
CENE
RATONIS
filii daniel
filii abraham
Abraham genuit Isaac
Isaac autem genuit Iacob
Iacob autem genuit
Iudam & fratres eius
Iudas autem genuit
Phares & Zaram
De thamar
Phares autem genuit Esau
Esau autem genuit Ananiam

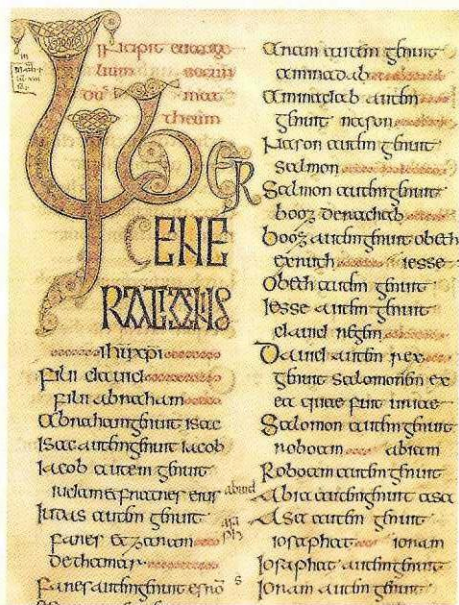
L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V^e – IX^e siècle)

Philippe GEORGE
(Université de Liège)

Autour de Stavelot-Malmedy (VIIe-Xe siècles)*

P.S.H. CXVII

Publications du CLUDEM, t. 16



Dans le cadre de l'étude de la christianisation de nos régions, il est difficile d'éluder le cas de Stavelot-Malmedy: lorsqu'on observe une carte de la région Rhin-Meuse vers le milieu du VIIe siècle, toute la partie orientale gravite autour de cette fondation qui marque autant l'Ardenne que les deux diocèses, à cheval sur la frontière desquels elle est établie.

Entre mythe et réalité, une personnalité se dégage vers 650: saint Remacle, l'abbé fondateur, évangéliste en Ardenne septentrionale.

Un schéma-hypothèse nous semble renouveler la problématique de cette fondation monastique en Ardenne et la rend plus compréhensible¹.

Remacle quitte Solignac, à l'instar de Colomban et de ses retraites *in deserto*, ou même à l'exemple de Benoît de Nursie, pour s'établir dans la forêt d'Ardenne. Recommandé auprès du roi, peut-être par l'intermédiaire d'Eloi son protecteur, Remacle reçoit du souverain Sigebert III un diplôme de fondation monastique. Il part pour Cugnon sur la Semois, au diocèse de Maastricht.

L'action de Remacle peut servir les desseins du roi qui en avertit son maire du palais Grimoald, l'homme-fort du moment, qui est aussi possessionné dans la région en question. Pour le roi, dont la piété est bien connue, le soutien apporté à Remacle s'inscrit dans un état d'esprit généreux envers l'Eglise pour le salut de son âme mais aussi, à l'âge de sa majorité, comme une marque d'émancipation, toute relative puisqu'il en réfère quand même au maire du palais.

Pour Grimoald, Remacle est un pion sur un échiquier politico-stratégique, à un moment où les Pippinides cherchent à conquérir le pouvoir et où les abbayes servent leurs desseins. Le projet initial de Cugnon est abandonné et c'est à Malmedy et à Stavelot que Grimoald installe son protégé. C'est le maire du palais qui "fera construire les monastères" (HR 4)².

Toujours dans cet esprit de *peregrinatio* et de recherche de solitude, Remacle pousse ainsi plus loin son action, de Cugnon à Malmedy-Stavelot, plus au

¹ Nous l'avons explicité dans notre article *Saint Remacle, évangéliste en Ardenne (ca. 650). Mythe et réalité*, ACTES DU COLLOQUE DU C.I.H.E.C., Liège (1994). *La christianisation des campagnes*, BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, t. XXXVIII, Bruxelles-Rome, 1996, p. 47-70.

² Les documents diplomatiques ont été publiés par HALKIN (J.) & ROLAND (C.-G.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, Bruxelles, 1909 (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, Publications in-4°), abrégé ci-dessus "HR" suivi du numéro du document; on utilisera pour chaque document la bibliographie complémentaire parue sur CDRom à la Commission Royale d'Histoire ("Nouveau Wauters"), 1999.

* C'est pour nous un plaisir de dédier cet article à Monseigneur Albert Houssiau, évêque de Liège, à l'occasion de son éméritat, en témoignage de profonde gratitude.

vers 590⁷. Il serait téméraire de pousser plus loin encore et de penser à une véritable abbaye double de tradition colombanienne; rien ne nous autorise à l'envisager⁸. Il faut en tout cas dès l'abord envisager deux centres intellectuellement et économiquement distincts, deux monastères - deux maisons de moines - sous la direction d'un même abbé - un seul dirigeant⁹.

L'évêque de Cologne Cunibert, et plus tard l'évêque de Maastricht Théodard trouvent intérêt à l'installation de monastères dans une région si inhospitalière, limitrophe de leurs diocèses respectifs. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le développement de cette autarcie monastique qui, en limitant les prérogatives épiscopales, contribuent à l'évangélisation plus en profondeur d'une région.

La dotation primitive

Le domaine primitif des moines a fait l'objet de nombreuses recherches érudites¹⁰. Les toponymes alignés comme repères dans les actes ont en effet changé et donné lieu à diverses interprétations.

Faut-il croire avec Godefroid Kurth que "saint Remacle lorsqu'il édifia Malmedy, ne connaissait pas exactement les confins de Liège et de Cologne"?¹¹

⁷ BAIX (Fr.), *Etude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmedy (Des origines à 1021)*, Paris-Charleroi, 1924, p. 27 et IDEM, *Saint Remacle et les abbayes de Solignac et de Stavelot-Malmedy*, REVUE BENEDICTINE, t. LXI, 1951, p. 196.

⁸ L'expression "abbaye double", souvent utilisée par les historiens à propos de Stavelot-Malmedy, est impropre et abusive. Une abbaye double comporte à la fois un monastère d'hommes et un monastère de femmes. Cf. *Doppelklöster und andere Formen der Symbiose männlicher und weiblicher Religiosen im Mittelalter*, éd. par ELM (K.) & PARISSÉ (M.), Berlin, 1992 (BERLINER HISTORISCHE STUDIEN, t. XVIII).

⁹ Jacques Stiennon écrit très pertinemment: "[...] on expliquerait mal la persévérance acharnée des moines de Malmedy à revendiquer leurs droits pendant sept siècles, s'ils n'avaient eu la conscience et la conviction de lutter à armes égales avec leurs confrères, d'autant plus qu'au plus fort de la crise initiale, ils furent bien près de triompher" (*L'étude des centres intellectuels de la Basse Lotharingie de la fin du Xe siècle au début du XIIe siècle. Problèmes et méthodes*, FEDERATION ARCHEOLOGIQUE & HISTORIQUE DE BELGIQUE, CONGRES DE TOURNAI, t. II, 1951, p. 135).

¹⁰ Bibliographie dans NOËL (R.), *Moines et nature sauvage: dans l'Ardenne du haut Moyen Age*, MELANGES GEORGES DESPY, Liège, 1991, p. 261-346.

¹¹ KURTH (G.), *Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle*, Paris-Bruxelles-Liège, t. I, 1904, p. 224. Sur les limites du diocèse, cf. LOICQ (J.), *Le pagus Vilcias et l'organisation de l'Ardenne sous le Haut-Empire*, SERTA LEODIENSIA SECUNDA, Mélanges publiés par les Classiques de Liège à l'occasion du 175^e anniversaire de l'Université, Liège, 1992, p. 286 sv..

Nord dans cette Ardenne profonde. Il reçoit alors un deuxième diplôme.

La nouvelle perspective ainsi tracée considère Remacle comme un religieux à l'idéal bénédictino-colombanien, manipulé sur une scène politique, dont il doit tant bien que mal s'accommoder. En outre, les considérations géologiques d'André Ozer³ permettent d'expliquer le choix précis de Malmedy et de Stavelot; si elles atténuent quelque peu les difficultés réelles d'implantation d'une communauté monastique en Ardenne, l'élan spirituel du fondateur reste intact: le contraste est saisissant avec la vie menée dans le "paradis" de Solignac⁴, d'où provient Remacle. Pour Cugnon, comme pour Malmedy et pour Stavelot, ces considérations géologiques nous remettent à l'esprit le flash, que nous avons suggéré, qui a dû se produire chez Remacle: ces terrasses à l'abri des inondations et bénéficiant d'un excellent ensoleillement lui ont sans doute rappelé la topographie de Solignac⁵.

Trois étapes peuvent être dégagées dans l'étude du dossier de l'abbaye du VIIe au Xe siècles: les premiers temps de la fondation monastique (VIIe-VIIIe siècles), la consolidation hagiographique autour du souvenir de saint Remacle (IXe siècle) et les dangers qui menacent l'établissement (fin du IXe - Xe siècles).

I. En Ardenne, à Malmedy, Stavelot et alentours (VIIe-VIIIe siècles)

Remacle fonda deux monastères: les diplômes et la *Vita Remacii Prima* donnent, dans l'ordre, Malmedy et Stavelot⁶. François Baix fait un parallélisme avec Annegray choisi en premier, avant Luxeuil, par Colomban

³ André Ozer est Professeur à l'Université de Liège (Géographie). Il a exposé ses vues lors d'une communication donnée en 1997 à Stavelot. Il a eu l'extrême gentillesse de nous en donner un résumé que nous publions en annexe. Nous l'en remercions très vivement.

⁴ Solignac où travaillent de nombreux serviteurs, et cette riche Aquitaine décrite vers l'an mil par le chroniqueur Hériger (STIENNON (J.), *Une description peu connue de l'Aquitaine par Hériger de Lobbes (mort en 1007)*, ANNALES DU MIDI, t. LXXXII, 1960, p. 273-286.

⁵ DESBORDES (J.-M.), *Sitologie et archéologie: l'exemple du Haut-Limousin*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE & HISTORIQUE DU LIMOUSIN, t. CV, 1978, p. 56-58.

⁶ Pour toutes références aux sources, cf. MÜLLER-KEHLEN (H.), *Die Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zum Königsgut in einem karolingischen Kernland*, Göttingen, 1973 (VERÖFFENTLICHUNGEN DES MAX PLANCK-INSTITUTS FÜR GESCHICHTE, n° 38).

auteurs insistent sur l'importance d'une vigne pour une abbaye: c'est le vin assuré pour la messe.

Réduction *pro stabilitate operis*

La délimitation du domaine est faite selon la tradition romaine et l'on pense au sillon sacré de la fondation de Rome, mais aussi aux exemples du Minihi ou de la légende de saint Jean l'Agneau.

Le 6 septembre 669/670, le roi Childéric II, conjointement avec sa tante, la reine Emnehilde, veuve de Sigebert III, et avec son épouse Bilihilde, elle-même fille de ceux-ci, confirme aux monastères de Stavelot et de Malmedy l'étendue de 12 milles concédée par son oncle Sigebert III, mais la réduit de moitié du côté d'Amblève, de Cherain et de Lierneux.

Le diplôme est accordé à la demande de Remacle - *domnus et pater noster Remaglus episcopus [...] episcopus abba* - et la raison invoquée est la "stabilité de l'oeuvre", *pro stabilitate operis*. Ce curieux diplôme a été diversément interprété¹⁵.

Plusieurs explications doivent, à notre avis, entrer en ligne de compte.

La réduction aurait été faite suite à des contestations, "l'ingérence des voisins", les trois domaines royaux concernés Amblève, Cherain et Lierneux seraient au VIIe siècle des "cellules de la colonisation du pays"¹⁶. Le diplôme est délivré pendant la longue éclipse du pouvoir des Pippinides en Austrasie de 662 à 679. Leur action en faveur de Stavelot-Malmedy est manifestement passée sous silence. Enfin, la raison officielle invoquée dans l'acte - *pro stabilitate operis* - est explicitée par des sources postérieures: un diplôme de 814 de Louis le Pieux rapporte que Childéric II a réduit le territoire *propter quietudinem monachorum ibidem consistentium* (HR 25), et les *Vitae Remacii* retiennent surtout que les moines auront moins de soucis avec un territoire plus petit.

La "stabilité" intervient plusieurs fois dans la Règle de saint Benoît, dont elle forme une des composantes essentielles; ce qui jusqu'ici n'avait jamais été mis en parallèle avec ce diplôme. Cet "atelier où nous devons travailler

Comme la "forêt charbonnière" constituait la limite entre les diocèses de Cambrai et de Tongres-Maastricht-Liège, la forêt d'Ardenne est située entre ce dernier diocèse et celui de Cologne.

Avec Cugnion, nous étions à la limite du diocèse de Trèves. Plusieurs abbayes ont été ainsi fondées à des frontières ecclésiastiques: Lobbes, Nivelles, et plus tardivement Salles et Chimay. Le cas de Lobbes est intéressant à titre de comparaison. Alain Dierkens¹² démontre qu'il s'agit d'une fondation épiscopale cambrésienne, vers 660 au moment où les Pippinides subissent les répercussions de leur coup d'état manqué de 656; en un second temps, la fondation est récupérée par ces mêmes Pippinides. Située en territoire neustrien, Lobbes se voit imposer un *abbas-episcopus*, saint Ursmer, par Pépin II.

Quand Landelin abandonne Lobbes et fonde Crespin, les *Gesta* des évêques de Cambrai (début du XIe siècle) suggèrent que ce changement est dû "à l'affluence des disciples qui gênait la méditation et le repos de l'âme"¹³. Hériger a la même explication à propos de saint Remacle à Cugnion.

Selon les premières chartes, la superficie du domaine concédé est d'abord évaluée de manière très générale: une étendue de 12 milles dans le circuit des monastères, c'est-à-dire un cercle d'une trentaine de kilomètres de diamètre, dans l'isolement, à l'abri de l'agitation du monde pour le service de Dieu. La concession royale est très importante.

Une partie de la forêt est soustraite du fisc royal et soumise au pouvoir des moines. Une dotation va pourvoir aux moyens d'existence de l'abbaye avant la mise en exploitation du domaine concédé. Sigebert accorde à Stavelot-Malmedy les profits du tonlieu et d'autres droits de navigation et de rivage de plusieurs ports sur la Loire, avec tous les fonctionnaires et habitants des établissements où les marchandises étaient chargées sur les bateaux. Les moines percevaient les droits d'accostage (*ripaticum*) et les taxes d'échange (*negotiantium commertia*); l'activité commerciale de cette région est en effet intense: salines, vignobles, blé...

Le 1er août 659, Grimoald fait don de la villa de Germigny avec ses dépendances, et ses colons, du village de Terron-sur-Aisne, de deux moulins sur la Suippe, affluent de l'Aisne, et d'une vigne avec son tenancier¹⁴. Tous les

¹⁵ Cf. notamment WERNER, *Der Lütticher Raum im frühkarolingischer Zeit*, Göttingen, 1980, p. 100-107, et FELTEN (Fr. J.), *Äbte und Laienäbte im Frankenreich. Studie zum Verhältnis von Staat und Kirche im früheren Mittelalter*, Stuttgart, 1980, p. 136 (MONOGRAPHIEN ZUR GESCHICHTE DES MITTELALTERS, XX).

¹⁶ NOEL, *op. cit.*, n. 57.

¹² DIERKENS (A.), *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VIIe-XIe siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Age*, Sigmaringen, 1985 (BEIHEFTE DER FRANCIA, t. XIV), p. 319.

¹³ *Ibidem*, p. 322.

¹⁴ ROLAND (C.G.), *Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dans les Ardennes françaises*, REVUE HISTORIQUE ARDENNAISE, t. V, 1898, p. 53-77.

Les premières années de la vie religieuse

Il faut faire un grand effort d'imagination pour se représenter, à partir des premiers diplômes, les débuts de l'abbaye. "La vie religieuse des abbayes mérovingiennes nous échappe presque complètement"²⁰.

Les huttes - *tuguriola* - sont groupées autour du sanctuaire qui abrite les saintes reliques - *sanctorum pignora* (HR 2). Où ont-été acquises ces reliques?²¹ Quelle confiance accorder au passage de la *Vita* d'Hériger vers l'an mil qui rapporte un pèlerinage de Remacle à Rome et l'acquisition de reliques de saint Pierre?²²

L'étymologie des deux toponymes Malmedy et Stavelot peut-il apporter quelque élément d'information. Selon les dernières recherches, *Mal(u)m-und(a)-arium* est un endroit où règnent des eaux capricieuses; *Stabulum* signifie écurie; le suffixe *aus, laus*, bas-fonds, lieu humide ou encore forêt²³. Et c'est sans compter les étymologies savantes des chroniqueurs médiévaux.

Comme toute recherche sur des vocables de sanctuaires, l'étude du titre de l'abbaye est périlleuse. Des embûches en jonchent le chemin. D'abord certains actes recopient systématiquement d'autres, ainsi des formules identiques se retrouvent à des époques différentes et il faut faire preuve de critique. Ensuite Stavelot-Malmedy sont toujours associés sous un même titre d'abbaye; les exceptions sont rares et méritent commentaires. Enfin, la nature des documents est importante: un nouveau titre passe plus vite dans un genre populaire comme certaines *Vies* de saints, en avance pour les sentiments. Ainsi, par exemple, lorsqu'un saint, héros local, tend à l'emporter sur un vocable ancien d'une église, le passage est plus rapide dans la langue populaire que dans le langage administratif ou juridique. Il ne faut pas mélanger les genres.

Dans les premières chartes, le titre de l'abbaye énumère, dans l'ordre, les saints Pierre, Paul et Martin. Martin est aussi le titulaire de l'oratoire de Stavelot où primitivement fut enseveli Remacle (jusqu'en 685). En énumérant les titres, on constate que l'accent se déplace manifestement sur le trésor des

diligemment, dit Benoît, c'est le cloître du monastère avec la stabilité dans la communauté¹⁷.

Alors, Remacle rechercha-t-il la stabilité après Cugnon et Malmedy?

L'évêque Théodard - c'est la première fois qu'intervient l'évêque de Maastricht -, le *domesticus* Hodoin et les forestiers du roi sont chargés d'arpenter le domaine défini, qui est concédé avec l'immunité - *cum emunitate*¹⁸.

L'immunité accordée par Childéric II est restreinte: elle dégage le domaine de la surveillance des forestiers royaux, c'est-à-dire que le roi n'y garde plus le droit de forêt et de chasse.

La politique des mérovingiens prélude en quelque sorte à celle des Ottoniens, à un système d'église royale tel que les Carolingiens puis les Ottoniens l'ont établi plus tard¹⁹.

Le diplôme de Thierry III (HR 10), délivré vers 681, revient sur l'immunité et la définit. L'immunité est confirmée pour toutes les possessions et soustrait l'abbaye de toute contrainte que pourraient exercer les fonctionnaires pour la justice (e. a. la composition) et les taxes (e. a. le gîte...). En [744], nouvelle confirmation de cette immunité (HR 16); certains aspects du privilège y sont développés; l'immunité s'applique aux libres comme aux non-libres qui vivent sur le domaine abbatial. L'abbaye immuniste dépend directement du roi. En échange, celui-ci peut espérer les prières des vivants et la récompense éternelle; les diplômes sont clairs à ce propos.

Par suite de l'instabilité du pouvoir, la confirmation des privilèges fut rendue nécessaire lors de chaque nouveau règne: 647/648, Sigebert III (HR 1); 669/670, Childéric II (HR 6); 676/679, Dagobert II pour Germigny (HR 9); ca 681, Thierry III (HR 10); ca 681, Thierry III (HR 11); et [744] Childéric III (HR 16).

¹⁷ Règle de saint Benoît, 4, 78. Mot nouveau chez Benoît par rapport au Maître, la "stabilitas" du soldat, abondamment citée par saint Cyprien dans ses exhortations aux martyrs, consiste à tenir bon, face à l'ennemi, au lieu de s'enfuir, et préfigure le grand engagement de la perfection monastique. Cf. DE VOGÜE, *Ce que dit saint Benoît. Une lecture de la Règle*, Bellefontaine, 1981, p. 63, 255 et 264 (VIE MONASTIQUE, n° 12).

¹⁸ VAN REY (M.), *Die Lütticher Gaue Condroz und Ardennen im Frühmittelalter. Unetrsearchungen zur Pfarrorganisation*, Bonn, 1977, p. 230-232 (RHEINISCHES ARCHIV, t. CII).

¹⁹ KAISER (R.), *Royauté et pouvoir épiscopal au nord de la Gaule (VIIe-IXe siècles)*, ACTES DU COLLOQUE DE ROUEN (1985), *La Neustrie. Les pays au Nord de la Loire de 650 à 850*, t. I, Sigmaringen, 1989, p. 147 (BEIHEFTE DER FRANZIA, t. XVI/1).

monastère, selon Sigebert de Gembloux qui écrit vers 1111²⁷, entre l'oratoire et le dortoir, se dressait une croix en pierre. Lambert obtempéra aussitôt: il sortit de son lit et quitta le dortoir; pieds nus, sans sandales et vêtu d'un simple cilice, il monta sur la croix et, inflexible, les bras tendus, il récita des psaumes. Les moines se levaient au chant du coq, et au signal donné, ils entraient dans le sanctuaire pour les vigiles. A cause du froid, après l'office, ils se précipitaient au chauffoir. On était en effet au coeur de l'hiver et il neigeait. C'est à ce moment que l'abbé s'inquiéta de savoir si tous les frères étaient là et l'un d'eux lui fit remarquer que c'est Lambert qu'il avait envoyé à la croix. L'abbé se rendit compte de sa méprise et se confondit en excuses auprès de l'évêque. Celui-ci fut découvert frigorifié et il fallut le réconforter par un bain chaud.

L'interprétation de cet intéressant texte est difficile²⁸, car il fait intervenir différentes coutumes et fait référence à plusieurs sources: la Règle des chanoines de saint Chrodegang, le droit médiéval, la Règle de saint Benoît, la *Regula coenobialis* de Colomban, et les pénitentiels irlandais. Si ce séjour de saint Lambert à Stavelot va se perpétuer dans sa légende, son existence historique est bien attestée et révélatrice des coutumes suivies au monastère.

Il faut attendre le diplôme de Childéric III [744] pour obtenir certaines précisions sur la structure et le statut juridique de l'abbaye, principalement l'élection de l'abbé et l'émancipation du monastère.

Childéric III exempte les biens de l'abbaye du pouvoir traditionnel de l'évêque diocésain (*potestas iurisdictionis*), exercé sur tous les biens ecclésiastiques de son diocèse et de son droit d'intervention sur l'élection de l'abbé. Aucun évêque, aucun archidiacre ou délégué, ne pourra enlever des biens à l'abbaye, pénétrer sur son territoire sans invitation ou s'ingérer dans l'élection de l'abbé. L'abbé est désigné par les moines eux-mêmes au sein de leur communauté, conformément à la Règle de saint Benoît.

A l'origine, saint Benoît avait soumis les monastères à la juridiction de l'évêque, qui administrait tous les biens immobiliers de son diocèse, mais les

²⁷ *De oboedentia et humilitate sancti Lamberti*, éd. KRUSCH (B.), MGH, SRM, t. VI, 1913, p. 396.

²⁸ Contrairement à ce qui a été écrit jusqu'à présent, et notamment par Dom L. GOUGAUD, *Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age*, Paris, 1925, p. 9, le Père de Vogüé ne croit pas que la Règle de saint Colomban prescrive la pratique de la pénitence de la croix (*Regula Coenobialis*, III, 5 (PL, c. X, col. 217) = COLOMBAN, *Règles & pénitentiels monastiques. Introduction, traduction et notes* par De VOGÜE (A.), Bellefontaine, 1989, p. 122 = III, 5 et notes); il traduit l'expression *crucem non adierit* par celui qui ne s'approche pas de la croix, c'est-à-dire d'une croix plantée devant la maison. Même traduction chez WALKERS (G.S.M.), *S. Columbanus Opera*, Dublin, 1957, p. 146-149. Renseignements aimablement transmis par le Père de Vogüé que nous remercions très vivement.

reliques. Parmi ces reliques insignes de l'abbaye, il en est une qui tend progressivement à prendre la première place: le corps de saint Remacle, enterré à Stavelot, comme il est bien spécifié.

En 902, Remacle est nommé comme seul titulaire (HR 48). Aux Xe et XIe siècles, Pierre et Remacle resteront le plus souvent les deux titulaires énoncés: le premier comme patron primitif, et le second comme le héros local, enseveli et vénéré à Stavelot, et dont le nom va bientôt désigner l'abbaye. Cette "ascension" manifeste du patron local n'a rien d'exceptionnel²⁴; elle caractérise l'essor naturel du culte d'un saint fondateur.

Pour les mentions de terres ou de biens, on trouve saint Pierre et saint Remacle, puis, dès 911, saint Remacle, de plus en plus seul. La "terre de saint Remacle" (HR 63) désigne le territoire abbatial et les "moines de saint Remacle" ses propriétaires.

Les monastères sont constitués *juxta regulam coenobiorum vel traditionem patrum* (HR 2). L'office liturgique est l'activité essentielle de la journée des moines; l'importance de la prière était déjà exprimée dans le diplôme pour Cugnon.

Les moines célèbrent régulièrement l'office et mènent, à l'abri des bruits et des dangers du monde, une vie retirée, toute entière consacrée à Dieu. Prier pour leurs bienfaiteurs, la paix et la stabilité du royaume sera la tâche principale assignée à "la congrégation de ceux qui chantent les louanges de Dieu".

Un épisode particulièrement évocateur de la discipline de l'abbaye à ses origines est la pénitence de la croix de saint Lambert. La scène est bien connue. L'évêque de Tongres-Maastricht, en exil à Stavelot, y mena une vie d'humilité pendant sept ans²⁵; l'apothéose en fut cet épisode de la pénitence de la croix, rapporté à l'auteur de la *Vita Landiberti vetustissima* par Théoduin, l'un des deux serviteurs de Lambert à Stavelot.

Une nuit, prolongeant ses prières au dortoir, Lambert laissa tomber une de ses sandales sur le pavé et troubla ainsi le silence du monastère. L'abbé réveillé, ignorant quel était l'auteur du bruit, enjoignit au coupable d'aller immédiatement en pénitence à la croix - *Qui istum sonum fecit, statim ambulet ad crucem!* Cette expression désigne une pénitence en usage au Moyen Age, qui consistait à rester les bras en croix suspendu à une croix²⁶. Près du

²⁴ Par exemple PARISSÉ (M.), *Remarques sur les fondations monastiques à Metz au Moyen Age*, ANNALES DE L'EST, 1979, p. 195-196.

²⁵ KUPPER (J.-L.), *Saint Lambert: de l'histoire à la légende*, REVUE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, t. LXXIX, 1984, p. 14.

²⁶ De GAIFFIER (B.), *A propos de l'iconographie de saint Lambert*, réimpr. dans RECUEIL D'HAGIOGRAPHIE, Bruxelles, 1977, n° XII (SUBSIDIA HAGIOGRAPHICA, n° 61).

Goduin est mentionné comme abbé dans trois chartes que l'on doit situer entre 676 et 690 (HR 9-11).

L'étude attentive des sources indique que saint Remacle entreprit sans doute la construction d'une abbatale à Stavelot mais qu'il était mort quand l'église fut totalement achevée: ainsi l'atteste le premier chapitre du Livre I des *Miracula Remacii*, rédigé vers 851-861, qui rapporte que l'autel de l'église était toujours en construction alors que l'on honorait déjà Remacle d'un culte. Selon la *Dedicatio*, récit de la dédicace de l'église de Poppon en 1040³², c'est Goduin qui consacra l'abbatale. Cette dédicace nous semble devoir concorder avec la translation du corps de saint Remacle dans le nouvel édifice et être fixée au 25 juin.

En juillet [744] (HR 16) l'abbé Anglin est pour la première fois mentionné.

Au début de la période carolingienne, le domaine de Stavelot-Malmedy se compose essentiellement de deux parties géographiquement séparées: la forêt autour des deux monastères et les biens entre les vallées du Bocq et de la Semois. Germigny, un vignoble à Remagen sur le Rhin (HR 20, 755) et les tonlieux des ports de la Loire sont les acquis les plus éloignés de l'abbaye.

Successeur d'Anglin, Albric est peut-être en 748 le donateur de biens à Lignéres (HR 19).

II. Autour du souvenir de saint Remacle (IXe siècle)

A Stavelot, le culte de saint Remacle joue le rôle d'un catalyseur: le lieu de sépulture du saint détermine la résidence de l'abbé et s'entoure de constructions religieuses; des oeuvres hagiographiques sont produites à la gloire du saint patron.

C'est au début du IXe siècle que commence à se développer la littérature hagiographique relative à saint Remacle. Comme les autres grands saints du diocèse, le héros local aura lui-aussi droit à une *Vita*, qui construit un modèle hagiographique à usage interne et externe du monastère. Car le saint patron de Stavelot fut aussi un moine, et son archétype va être utilisé à une époque où le monachisme subit une profonde restructuration.

Remacle, le héros local

Près de deux siècles après la mort de saint Remacle, vers 830-840, un hagiographe mit par écrit les faits importants de sa vie, s'aidant des traditions,

³² Cf. notre article *Un réformateur lotharingien de choc: l'abbé Poppon de Stavelot (978-1048)*, REVUE MABILLON, t. LXXI, 1999, p. 89-111.

monastères ont voulu s'en soustraire. Les tendances du monachisme colombanien et la fonction d'évêque de monastère renforcèrent le phénomène. L'empiètement sera progressif et deviendra l'un des points essentiels du programme grégorien. Les premiers privilèges pontificaux conservés ne remontent qu'aux papes Grégoire V (996-999) et Silvestre II (999-1003); ils furent reçus sous l'abbatit de Ravenger (980-1008).

L'évêque n'a plus aucun droit de regard sur l'administration et la gestion des biens de l'abbaye, par contre reste sa *potestas ordinis*, c'est-à-dire son pouvoir de conférer les ordres, les consécrations et les bénédictions dans les limites de son diocèse.

Procédons à un survol très rapide des successeurs de Remacle²⁹.

Remacle mourut un 3 septembre entre 673 et 677, dates déduites d'un examen attentif des chartes de l'abbaye. La succession immédiate de saint Remacle est historiquement difficile à établir à cause de la carence des sources. Sigolin doit être exclu de la liste abbatiale.

Babolène, par contre, doit y être maintenu. Babolène est abbé en 676 (HR 12). Il fut abbé de Saint-Maur des Fossés (641-après 658). L'étude attentive de sources tardives permet d'avancer l'hypothèse de la réalité de la translation par Babolène des reliques de saint Simètre à Lierneux³⁰. Son but est d'attacher Lierneux à Stavelot par le présent de reliques insignes provenant de Rome. C'est dans ce contexte qu'on peut le comprendre.

On assiste en effet à l'époque à un accroissement du domaine monastique. Un contrat de précaire est également conclu par Babolène (HR 13). Plus tard, Pépin de Herstal (687-714) fera don de deux *villae* en Hesbaye et en Ardenne, ainsi que de la *villa* de Lierneux et de ses dépendances. Charles Martel (+ 741) remporte en 716 la victoire d'Amblève aux portes mêmes du domaine abbatial³¹. Son attitude envers l'abbaye est mal connue. Il lui enleva certainement la *villa* de Lierneux et ses dépendances (HR 18), restituées par la suite. Vers 720, il rend justice en faveur de l'abbaye à propos du contrat de précaire établi par Babolène; dans cet acte Rabenger - *Rabangar episcopus* - représente l'abbaye; il n'y est pas mentionné comme abbé mais comme évêque de monastère.

²⁹ Pour tous les abbés, nous avons délibérément choisi la forme française moderne courante de leur nom.

³⁰ PAIROUX (A.), *Une Vie inédite de saint Simètre de Lierneux (XIVe siècle)*, BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. CLIV, 1988, p. 199-226.

³¹ Le souvenir en fut vivace à Malmedy, cf. STIENNON (J.), *Le rôle d'Annon de Cologne et de Godefroid le Barbu dans la rédaction de la Passio Agilolfi (1060-1062)*, LE MOYEN AGE, t. LXV, 1959, p. 225-244 et réimpr. dans *Un Moyen Age pluriel. Recueil d'articles*, Malmedy, 1999, p. 209-222.

Sous l'impulsion de Benoît d'Aniane, pendant la période carolingienne, l'observance bénédictine gagne du terrain³⁵.

Les dons et le service militaire - *dona annua et militia* - sont deux contributions acquittées par les monastères au souverain. Elles sont allégées ou maintenues selon les ressources du monastère: chaque monastère donnera ce qu'il pourra. Ce dernier privilège est consigné dans ce que l'on a appelé la *Notitia de servitio monasteriorum*. Stavelot est ainsi inscrit dans la catégorie de monastères que l'empereur juge capables de supporter la charge, c'est-à-dire "d'anciens établissements assez riches pour secourir l'Etat de leurs hommes et de leur argent"³⁶.

L'abbé Audon de Stavelot fut mêlé à la réforme de Benoît d'Aniane. Mis à la tête de l'abbaye de Montier-en-Der, il l'administra conjointement avec Stavelot-Malmedy. Le 12 février 827, il avait été chargé par les empereurs Louis et Lothaire de rétablir la vie monastique selon la Règle de saint Benoît.

Une petite colonie de moines, parmi les plus anciens de Stavelot, vint réformer le chapitre de chanoines de Montier³⁷.

Les *Miracula Remacli* précisent que ce fut l'occasion d'y faire connaître la *Vie* de saint Remacle qui avait été moine de Luxeuil comme saint Berchaire, le fondateur de Montier. La fête du saint fut célébrée conjointement par les religieux des deux abbayes. Finalement le chapitre fut supprimé et une communauté religieuse régulièrement établie le 16 février 832. Les relations entre Montier et Stavelot se poursuivirent par la suite.

Audon apparaît dans trois chartes de l'abbaye de 824 à 827 (HR 27-29).

La nouvelle conception du monachisme

Avec les Carolingiens, le monachisme acquiert une nouvelle image, qui s'inscrit dans leur conception générale de l'Eglise: conçue par des moines dans un cercle déterminé de monastères, elle est remarquée, choisie et imposée à l'Occident chrétien par des laïques³⁸.

³⁵ SEMMLER (J.), *Benedictus II: una regula-una consuetudo*, BENEDICTINE CULTURE 750-1050, Louvain, 1983, p. 1-49 (MEDIÆVALIA LOVANIENSIA, Series I, Studia XI).

³⁶ LESNE (E.), *Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la Notitia de Servitio Monasteriorum*, REVUE D'HISTOIRE DE L'EGLISE DE FRANCE, t. VI, 1920, p. 490 et 480.

³⁷ Un colloque international a été organisé par Patrick Corbet à Montier (Haute-Marne, Arrondissement de Saint-Dizier, diocèse de Châlons) en 1997; les actes sont sous presse.

³⁸ SEMMLER (J.), *Renovatio regni Francorum. Die Herrschaft Ludwigs des Frommen im Frankenreich 814-829/30*, ACTES DU COLLOQUE D'OXFORD (1990),

orale ou écrite, de Stavelot mais surtout puisant dans les actes d'autres saints et complétant son oeuvre des *topoi* hagiographiques bien connus.

L'*Omilia in natale sancti Remacli* est un développement de la *Vita Remacli Prima* qui servit de base à Hériger pour la rédaction de la *Vita Secunda*, vers l'an mil. Dès les premières lignes, on perçoit la dépendance de l'*Omilia* et de la liturgie: c'est une exaltation du saint pour le jour de sa fête, son *dies natalis*. Incontestablement, l'*Omilia* marque "le premier stade du développement de la légende de saint Remacle"³³. Elle fait l'éloge du saint dont elle exalte les vertus. François Baix a discuté de sa datation. Le manuscrit le plus ancien est celui de Bamberg, du Xe siècle. Baix en déduit que l'*Omilia* est antérieure à la *Vita Remacli Secunda*; d'autres arguments stylistiques concourent à adopter cette conclusion.

L'*Omilia* est un genre tout à fait particulier³⁴ et, comme toute oeuvre à caractère liturgique, difficile à dater précisément. La fourchette chronologique maximale est celle fournie par la rédaction des *Vitae Remacli Prima et Secunda*, soit [830-840] - [972-980]. L'influence de l'*Omilia* sur la *Vita Secunda* est en effet manifeste.

Remacle, l'abbé "bénédictin"

Un idéal de sainteté peut assimiler diverses composantes.

Remacle fut avant tout un moine.

En poursuivant l'étude de l'histoire de l'abbaye il faut bien garder à l'esprit cette donnée, à une époque de réforme monastique.

Deux chartes mentionnent l'abbé Wirund de Stavelot en 814: une reconnaissance des droits de l'abbaye sur des dîmes et des chapelles et l'exemption du tonlieu du Rhin et de la Meuse (HR 26).

Louis le Pieux intervint souvent en faveur de Stavelot-Malmedy par la concession ou la confirmation de biens, de dîmes ou de tonlieux (HR 25, 26).

³³ BAIX (Fr.), *Nouvelles recherches sur deux biographies de saint Remacle*, MELANGES D'HISTOIRE OFFERTS A CHARLES MOELLER, t. I, Louvain, 1914, p. 276 sv.

³⁴ Guy Philippart parle d'"hagiographie pastorale" (*Le saint comme parure de Dieu, héros séducteur et patron terrestre d'après les hagiographes lotharingiens du Xe siècle*, ACTES DU COLLOQUE ORGANISE PAR L'ECOLE FRANÇAISE DE ROME, Rome (1988), *Les fonctions des saints dans le monde occidental (IIIe-XIIIe siècles)*, Rome, 1991, p. 138 et *Le manuscrit hagiographique latin comme gisement documentaire. Un parcours dans les Analecta Bollandiana de 1960 à 1989*, ETUDES REUNIES & PRESENTEES PAR HEINZELMANN (M.), *Manuscrits hagiographiques & travail des hagiographes*, Sigmaringen, 1992, p. 47).

III. L'abbaye en danger (IXe-Xe siècles)

L'époque postcarolingienne entraîna des partages successifs du royaume qui provoquèrent des bouleversements dans la vie de l'abbaye et des menaces.

Stavelot-Malmedy fait partie des plus riches abbayes royales, donc des plus convoitées. La période qui s'ouvre en 844 va connaître un tourbillon d'usurpations de son patrimoine sous des formes diverses. Très lié aux structures mêmes du pouvoir, le monastère carolingien va souffrir de la crise de l'autorité publique. Les invasions normandes contribueront aussi à sa désorganisation.

La commende

De 844 à 938, date de l'arrivée de l'abbé régulier Odilon, Stavelot-Malmedy va connaître une série quasi ininterrompue d'abbés laïques.

Le système de "commende" existe à Stavelot-Malmedy depuis le milieu du IXe siècle. Les abbés laïques assument le gouvernement du monastère en remplissant une mission qui sera plus tard dévolue aux avoués⁴¹. Ce système entraîne abus et problèmes économiques.

L'énumération réferentiée des abbés laïques serait trop longue ici.

Dans le diplôme du 13 avril 862, délivré à Neufchâteau-sur-Amblève (HR 34), Lothaire II confirma aux moines ce qui leur est laissé pour leur subsistance. Vu la situation politique et l'affaiblissement du royaume, le prince avait dû reprendre une partie des biens de l'abbaye pour en gratifier ses fidèles. Ce diplôme répartissait les biens du monastère en trois catégories: ceux dont Stavelot disposait en toute propriété, ceux dont l'usufruit était cédé à des particuliers et ceux donnés en bénéfices mais dont la restitution prochaine était prévue, tel Wellin aux mains de Wigfried, *ministerialis* de Lothaire.

A Dinant et à Huy, ports sur la Meuse, Stavelot ne payait aucune taxe et possédait des points d'attache - *sedilia* - 16 à Dinant et 19 à Huy, petites parcelles de sol, unités foncières destinées à la construction de maisons⁴².

En 873, Louis le Germanique, à la demande d'Hildebald *venerabilis abbas noster*, confirma les possessions de l'abbaye et reconnaissait l'immunité (HR 36). Parmi ces possessions, depuis 862, Stavelot-Malmedy était propriétaire à

⁴¹ PETIT (R.), *L'avouerie de l'abbaye de Stavelot-Malmedy du IXe au XIIe siècle*, ACTES DES 2^e JOURNEES LOTHARINGIENNES, Luxembourg (1982), *L'avouerie en Lotharinge*, PUBLICATIONS DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL LUXEMBOURGEOIS, 1984, p. 135.

⁴² DESPY (G.), *Note sur le "portus" de Dinant aux IXe et Xe siècles*, MELANGES J.F. NIERMEYER, Groningue, 1967, p. 64 n. 23 et JORIS (A.), *La ville de Huy au Moyen Age*, Paris, 1959, p. 84 et 88-91.

A partir d'un cas bien précis, Alain Dierkens a bien démontré qu'assurément c'est alors, dans le contexte réformateur précisé par Charlemagne et Louis le Pieux, que les évêques de Maastricht-Liège ont particulièrement concentré leurs efforts sur la pastorale, le renforcement de l'encadrement des fidèles, l'évangélisation en profondeur, la formation du clergé, la définition des sacrements, le culte des saints³⁹.

Quelles sont les modalités d'application de la réforme à Stavelot-Malmedy?

Après Audon, la liste abbatiale se poursuit avec l'abbé Rathold mais il n'est attesté que par une tradition postérieure.

Une charte du 27 juin 842 (HR 30) mentionne un abbé Hartuin. C'est peut-être sous son abbatiat que les moines furent gratifiés d'une possession à Aix-la-Chapelle avec l'église ou chapelle Sainte-Aldegonde⁴⁰. Et nous aurions beaucoup à dire sur ce patronyme et le développement du culte de cette sainte du diocèse de Cambrai (+ 684), de même que refaire l'historique de cette possession aixoise.

La charte du 27 juin 842 (HR 30) mentionne un Absalon prévôt de Malmedy, également mentionné dans la confraternité avec Remiremont (HR 283). Or une tradition postérieure inscrit un Absalon sur la liste des abbés; il se peut que son nom se soit glissé sur la liste des abbés, ce qui expliquerait aussi le souvenir de lui comme bâtisseur que l'on en garde à Malmedy.

Charlemagne's Heir. New perspectives on the Reign of Louis The Pious (814-840), Oxford, 1990, p. 129 sv. et IDEM, *Le souverain occidental et les communautés religieuses du IXe au début du XIe siècle*, ACTES DU COLLOQUE DE L'ULB, Bruxelles (1991), *Le souverain à Byzance & en Occident du VIIIe au Xe siècle*, BYZANTION, t. LXI, 1991, p. 44-70; Mc KITTERICK (R.), *Le rôle culturel des monastères dans les royaumes carolingiens du VIIIe au Xe siècle*, ACTES DU COLLOQUE ULB-MAREDSOUS (1992), *Le monachisme à Byzance & en Occident du VIIIe au Xe siècle*, REVUE BENEDICTINE, t. CIII, 1993, p. 117-130.

³⁹ DIERKENS (A.), *La christianisation des campagnes de l'Empire de Louis le Pieux. L'exemple du diocèse de Liège sous l'épiscopat de Walcaud (c. 809-c. 831)*, *Charlemagne's Heir*, op. cit., p. 309-329.

⁴⁰ QUADFLIEG (E.), *Die immunität der Abtei Stavelot in Aachen und ihre Aldegundiskirche*, ZEITSCHRIFT DES AACHENER GESCHICHTSVEREINS, t. LXXXIV-LXXXV, 1977-1978, p. 783-810.

fuite hâtive et éperdue, les moines aperçoivent l'encerclement du monastère et ils sont menacés de se voir couper la route par l'armée ennemie. Ils s'enfuient au comté de Porcien qui n'avait pas été touché par l'invasion.

Stavelot et Malmedy sont incendiés et les moines ne reviendront qu'un peu avant Noël 882. Un séjour à Chooz leur permet d'attendre la réparation du toit des bâtiments monastiques.

Les reliques d'Aix-la-Chapelle qui, en raison du danger normand, avaient été confiées à la garde des moines de Stavelot, purent être restituées intactes. En remerciement, par un acte du 13 novembre 882, Charles le Gros fit don à Stavelot de Blendef, dépendance de Louveigné, et leur restitua la chapelle de Bra⁴⁷.

Au premier semestre de 885, les Normands rançonnent la Hesbaye et passent dans la vallée mosane. Ils marchent sur Prüm. Les moines de Stavelot se seraient alors une seconde fois enfuits. Les *Miracula Remacli* racontent en détail la fuite devant l'envahisseur et permettent de suivre toutes leurs pérégrinations. Les moines trouvent abri à Logne et à Chèvremont.

C'est à la demande d'Airic, abbé de Cornelimünster, que fut entrepris entre 851 et 861 la rédaction des *Miracula sancti Remacli*. Cette oeuvre anonyme, fruit de la collaboration de plusieurs moines, véritable épopée, se répartit en deux livres et se poursuit jusqu'à la fin de l'abbatit de Ravenger de Stavelot (980-1008). C'est une mine de renseignements d'ordre divers "sur la vie et les moeurs de l'époque"; Auguste Potthast n'hésite pas à parler d'une des sources les plus importantes de l'histoire de l'Allemagne⁴⁸.

La vie religieuse dans la tourmente

Du tableau de la vie religieuse dans la tourmente, plusieurs aspects pourraient être évoqués, nous n'en retiendrons qu'un seul: la députation extérieure des moines.

⁴⁷ P. Kehr (*Die Urkunden der deutschen Karolinger*, t. II, Berlin, 1937, n° 64 p. 106-108) met en doute l'authenticité de ce diplôme. Si une partie du document nécessite des réserves, les objections de P. Kehr sur le récit du sauvetage du trésor de reliques d'Aix-la-Chapelle ont moins de poids (FALKENSTEIN (L.), *Karl der Grosse und die Entstehung des Aachener Marienstiftes*, Paderborn-Munich-Vienne-Zürich, 1981, p. 115 n. 357 (QUELLEN UND FORSCHUNGEN AUS DEM GEBIET DER GESCHICHTE, nv. s., t. III). Vu que les moines ont un établissement à Aix, dont la date de fondation est inconnue, on ne peut pas exclure que les reliques y aient pu être gardées, confiées aux bons soins des moines de Stavelot, car nulle part il n'est dit que celles-ci furent envoyées à Stavelot; elles pourraient aussi avoir accompagné les moines dans leurs pérégrinations pour échapper aux Normands. Les *Miracula Remacli* n'en parlent toutefois pas.

⁴⁸ Par les multiples aspects envisagés, son étude exhaustive, que nous avons réalisée, ne peut toutefois prendre place ici.

Kröv de la dîme, de l'église et de ses dépendances. Kröv se rattache à ce groupe de localités disséminées le long de la Moselle et du Rhin dont la propriété fut confirmée à l'abbaye en 873⁴³.

Zwentibold eut une politique généreuse envers les abbayes. En 895 il céda aux moines le domaine de Bihain et, en 896, des terres situées près de Lierneux "pour qu'ils célèbrent chaque jour une messe et chantent un psautier pour la rémission de son âme" (HR 47).

La commende va se poursuivre jusqu'au début du Xe siècle, ce qui sort de notre propos.

Les Normands (881-885)

Par deux fois, les moines de Stavelot vont fuir devant les Normands, en 881 et vraisemblablement en 885⁴⁴.

Plusieurs sources apportent leur témoignage sur le raid de 881. Le plan d'attaque est organisé. Des éclaireurs sont envoyés pour reconnaître le terrain et, à la tombée de la nuit, les Normands s'appêtent à l'attaque. Les moines, avertis, s'affolent: ils déterrent à la hâte les reliques de saint Remacle et s'enfuient. *Corpus agii Remacli educitur ex tumulo octavo idus decembris*⁴⁵. C'est le 6 décembre 881. Nombreuses furent à l'époque les communautés religieuses qui, par peur des Normands, s'exilèrent en emportant avec elles leur trésor le plus précieux et le plus vénérable, leurs reliques. "Gage de protection dans l'exil"⁴⁶, les reliques vont recevoir un accueil bienveillant lors de leur passage et susciter dons et largesses. Alors qu'ils font halte dans leur

⁴³ Dans les diplômes de 862 et de 873, Ludwig Falkenstein nous fait remarquer la disposition concernant ceux qui tiennent des possessions du monastère en bénéfice: ils sont obligés de donner une dîme fiscale de tous les fruits provenant de leur manse seigneuriale *ad hospitale eiusdem coenobii*. Cette disposition, outre qu'elle nous donne une première mention de l'*hospitale cenobii* (cf. notre article *L'hospitalité, la charité et le soin aux malades à Stavelot-Malmedy au Moyen Age (VIIe-XIe siècles)*, REVUE BENELECTINE, t. CVIII, 1998, p. 315-330), suppose aussi des biens-fonds distincts des biens communs de l'abbaye. Le diplôme octroyé par Charles le Gros le 13 novembre 882 (HR 41), bien qu'en partie remanié, donne le petit fisc de Blendef et la capella de Bra *ad luminaria et ad restaurationem ecclesie*, ce qui détermine une séparation de biens pour la fabrique de l'abbatiale; même chose avec le privilège octroyé par le pape Léon IX au trésorier Geldulf le 5 octobre 1049 (HR 112) et ses dispositions concernant les biens de la dotation de l'autel de l'abbatiale et les revenus des trésoriers du monastère.

⁴⁴ D'HAENENS (A.), *Les invasions normandes en Belgique au IXe siècle. Le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967, p. 16, 25 et 54 (UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, 4^e série, Fasc. 38).

⁴⁵ *Annales Stabulenses*, éd. WAITZ (G.), MGH, SS, t. XIII, 1881, p. 42.

⁴⁶ D'HAENENS, *op. cit.*, p. 132.

immédiate dans des églises à sa collation. Au Xe siècle, selon les *Miracula Remacii* (L.II, 26-31), des clercs vivaient à l'abbaye. L'abbé Ravenger (980-1008) envoyait des moines et un clerc à l'évêque pour les faire ordonner (L.II, 31). Sur le domaine de l'abbaye, à Chooz, un moine était établi pour y pêcher et envoyer le produit de sa pêche à Stavelot (*Miracula*, L.I, 22)⁵². Les *Miracles* parlent aussi de plusieurs églises dépendant de l'abbaye: Marche, Liernieux, Logne...

Il est toutefois difficile d'envisager le réseau paroissial dépendant de l'abbaye dans sa globalité avant l'inventaire réalisé sur l'ordre de l'abbé Wibald; il faut en effet souvent attendre ces relevés de 1130-1131 (HR 152 et 154) pour confirmer l'existence d'une église.

En guise de conclusion

Avant de conclure, un mot sur les liens entre Stavelot-Malmedy et Echternach.

Echternach est mentionnée dans une liste de confraternités de Stavelot-Malmedy copiée au XIVe siècle.

Dans notre étude sur le réseau, nous n'avons trouvé aucune mention explicite de ces liens dans les sources luxembourgeoises; par contre l'obituaire d'Echternach du XIIIe siècle mentionne 91 moines de Stavelot et 41 de Malmedy⁵³.

C'est surtout aux XIe et XIIe siècles que dans la liturgie et dans l'art des influences d'Echternach se manifestent, et vice versa⁵⁴.

"Autour de Stavelot-Malmedy" pouvait apparaître comme un titre curieux pour une communication. Pourtant la locution prépositive "autour de" n'était-elle pas pleinement justifiée? Tout d'abord elle évoque le cercle construit autour des deux monastères d'abord par la constitution du domaine; ensuite le souvenir développé autour de la tombe du fondateur Remacle et son aura de sainteté; enfin le développement d'un réseau monastique dans les propriétés dépendantes.

En procédant de la sorte, par cercles concentriques, nous avons "attaqué" le dossier à la manière des Normands qui, en cette fin du IXe siècle, encerclent l'abbaye pour ne laisser échapper *in extremis* que le corps de saint Remacle.

⁵² Cette présence d'un moine sur un domaine de l'abbaye est tout à fait normale: il s'agit d'un moine chargé du contrôle de la gestion du domaine, une sorte de précurseur du prévôt dans le personnel administratif de certaines abbayes.

⁵³ GEORGE (Ph.), *Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t.CLXI, 1995, p. 105-169.

⁵⁴ MASAI (Fr.), *Les manuscrits à peintures de Sambre et Meuse aux XIe et XIIe siècles*, CAHIERS DE CIVILISATION MEDIEVALE, t. III, 1960, p. 184

Sur ses domaines ou ceux de sa zone d'influence, l'abbaye intervenait dans la vie paroissiale des églises rurales qui dépendaient d'elle⁴⁹. Elle avait en effet construit des églises rurales dont elle possédait le droit de collation. Aucune ne remonte sans doute historiquement à saint Remacle.

Le développement paroissial lié à l'action de l'abbaye ne retiendra notre attention que dans la mesure où les sources nous apportent des détails sur la vie quotidienne des moines. Cette action fut, on s'en doute, très importante et favorisa la christianisation en profondeur des campagnes.

Dans les sources diplomatiques, la mention précoce d'un domaine relevant de Stavelot-Malmedy n'implique pas obligatoirement la présence simultanée d'un édifice de culte construit à l'initiative des moines. Les sources sont parfois plus loquaces. A Wellin, vers 751-768, on trouve l'église Saint-Martin. Les fouilles archéologiques ont mis au jour un cimetière mérovingien, un dépotoir et un habitat du VIIIe siècle et un ensemble fortifié dès le XIIIe siècle au moins⁵⁰. On pourrait ainsi suivre l'évolution de tous les domaines de l'abbaye. Mais les premières attestations écrites de l'existence de sanctuaires ne remonte pas avant le IXe siècle dans la plupart des cas.

On ignore tout d'une éventuelle desserte de paroisses par les moines eux-mêmes⁵¹; l'abbaye pouvait installer des prêtres placés sous sa dépendance

⁴⁹ Sur ces problèmes. DIERKENS, *La christianisation*, op. cit., p. 326. Le développement paroissial en Ardenne et en condroz a fait l'objet des recherches de VAN REY (M.), *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 180-288, en particulier les pages 197-205 et 221-243 pour Stavelot-Malmedy. Un répertoire des lieux (*Pfarrokatalog*, p. 351-852) permet d'obtenir immédiatement toutes les données bibliographiques sur les paroisses. En 1985 (Catalogue de l'exposition d'Houffalize, p. 108) Christian Dupont annonçait une thèse de doctorat: *Recherches sur la mise en place du réseau paroissial en Ardenne. Contribution à l'histoire du peuplement rural à l'époque médiévale*, et dans le même catalogue (p. 103-108) donnait un aperçu de la méthode appliquée aux doyennés de Stavelot et de Bastogne.

⁵⁰ Catalogue de l'exposition *Stavelot-Wellin-Logne. Une abbaye et ses domaines*, Marche, 1997.

⁵¹ Sur le plan de la législation canonique, "le droit pour le moine-prêtre d'exercer le ministère ecclésiastique est reconnu, mais l'exercice de ce ministère dépend de la délégation épiscopale" (BERLIÈRE (U.), *L'exercice du ministère paroissial par les moines dans le haut Moyen Age*, REVUE BENEDICTINE, t. XXXIX, 1927, p. 340). On se heurte bien entendu au silence des sources dans ce domaine. Discussion des thèses sur la cura animarum par les moines dans CONSTABLE (G.), *Monasteries, rural churches and the cura animarum in the early middle ages*, ACTES DU CONGRES DE SPOLETE (1982), *Cristianizzazione e organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo*, ATTI DI SETTIMANE [...], Spolète, t. XXVIII, 1982, p. 349-395. Le chapitre 62 de la règle de saint Benoît permettait à l'abbé de choisir un prêtre parmi ses moines. Dans les monastères pré-carolingiens, les moines-prêtres étaient une minorité qui exerçaient les fonctions sacramentelles. L'exercice de leur ministère hors du monastère est lié au développement du réseau de dépendances dans un but économique qui se doubla d'un but pastoral. Cela leur permettait aussi de pouvoir se retirer de leur abbaye quelque temps, ce qui fut critiqué par les réformateurs.

Pourquoi Remacle à Stavelot-Malmedy? Explication géologique

par André OZER (Université de Liège)

L'Ardenne, région inhospitalière, couverte de forêts ou de fagnes, entaillée de profondes vallées, n'était pas, à priori, une zone fort peuplée et donc une terre de colonisation et d'évangélisation. Alors pourquoi le choix, par Remacle, de Stavelot-Malmedy?

Une tentative d'explication géologique peut-être avancée.

En effet, alors que le substratum de l'Ardenne est constitué de roches telles que quartzites, phyllades, grès, schistes..., existe une formation particulière et originale: le Poudingue de Malmedy. Il s'agit d'un conglomérat fluvial, d'âge permien, qui affleure sur 22 km de long et 2,6 km de large au maximum et qui est réparti sur deux lambeaux principaux: celui de Stavelot-Malmedy et celui de Basse-Bodeux. Il est constitué de trois assises dont la première et la troisième formées de galets d'origine locale et à ciment argileux alors que la deuxième comprend un pourcentage élevé de cailloux calcaires allochtones. Leur origine est à situer dans les calcaires affleurant dans la région de Prüm en Allemagne.

Le Poudingue de Malmedy, plus tendre que les roches encaissantes est responsable d'une longue dépression entourée des sommets ardennais. Par ses versants en pente douce, ses sols plus riches grâce à la présence de calcaire et à un meilleur micro-climat, entre autres un excellent ensoleillement des versants septentrionaux, cette dépression constituait une zone favorable à l'agriculture au sein d'une Ardenne peu adaptée à cette activité.

Ces circonstances favorables nous font émettre l'hypothèse que l'homme occupait ce secteur bien avant l'arrivée de Remacle et que c'est sans doute parce que la région était relativement peuplée qu'il y aurait fondé deux monastères aussi proches.

D'autres arguments militent en faveur de cette hypothèse:

- Alors qu'aujourd'hui l'affectation du sol est essentiellement herbagère, nous pouvons prouver, par la morphologie (présence de rideaux et d'ackerbergs), que certains secteurs étaient cultivés et que le paysage était constitué de champs laniérés.

⁵⁵ Les grandes lignes de cette contribution sont extraites de notre thèse inédite de doctorat en Histoire à l'Université de Liège (1994): *Stavelot et Malmedy. Monachisme et hagiographie en Ardenne (VIIe-XIIe siècles)*, sous la direction du Professeur Jean-Louis Kupper.

La bibliographie est énorme et nous nous en sommes tenu ci-dessus à l'essentiel; par ailleurs on en trouvera quelques jalons dans les notices que nous avons consacrées à Malmedy, Quirin, Remacle, Sigebert III, Stavelot, et Théodard de Maastricht dans le *Lexikon des Mittelalters*.

- D'autre part, les caractéristiques chimiques de l'eau peuvent expliquer la localisation de certaines activités industrielles encore en fonction au XX^e siècle... Ainsi la papeterie Steinbach utilisait et utilise toujours, entre autres, une eau provenant de la fontaine de Marlire dont la dureté est élevée et qui contraste avec les eaux acides de l'Ardenne.
- Enfin, il ne faut pas oublier que Stavelot-Malmedy n'est pas fort éloigné de Recht où l'or a été exploité à au moins deux reprises (pendant l'époque celtique et au début de notre siècle).

Quant au monastère de Stavelot, il est situé sur une terrasse de l'Amblève (+ 10m) et se trouve donc à l'abri des inondations. Il bénéficie en outre d'un excellent ensoleillement. Le même raisonnement est aussi valable pour le monastère de Malmedy.

L'ensemble de ces circonstances favorables font donc que cette région aurait attiré saint Remacle et ses moines au milieu du VII^e siècle.